

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *L. 37. 8. sol. pour l'hiver. L. 15 pour l'été & lecture en cha-
gratification qui lui est particulière L. 17.*

B. De quelle source dérive-t-elle? com-
me de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & au-
tres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées
à l'école? - - - - -
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales? - - - - -
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de
famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront
être augmentées de notes & de toutes les
observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses
à double, il remettra incessamment l'une des
copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet,
celui-ci au Préfet National, par l'organe du-
quel elle parviendra au Ministre des arts &
sciences. La seconde copie sera remise à
l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accé-
léder, autant que possible, la réponse à ces
questions, & l'envoi des réponses?

*Josué David Massard
Régent de la Grande Ecole.
de Ropinière, le 13 Mars 1799.*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque
Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'é-
cole?

a. Est-ce un bourg, ou village, un
hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement
dite? ou à quelle Commune appar-
tient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence
ressort-il?

d. District.

e. Canton.

2°. Eloignement des maisons apparte-
nantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heu-
res, par exemple on dira, la cir-
conférence du premier quart d'heure
contient vingt-cinq maisons, celle
du second treize, celle du troisiè-
me quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux,
ou des fermes appartenantes au res-
sort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de cha-
cun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque
endroit qui la fréquentent?

Vers la Chapelle.

*C'est au milieu d'une longue vallée fort étroite
dont la maison de Bréole n'est qu'à une 30^{me} de pas loin de
la Cure, & l'Eglise.*

A la commune de Châteaud'oez

*De la paroisse &
Agence de L'Évêque*

*Châteaud'oez, chef lieu du Pays d'en haut Romand
Du Canton de Nyon*

*Dans le premier cart d'heure il y a 24 maisons
& 16 ans.*

Dans le second 12 maisons & 8 ans.

*Dans le 3^{me} 9 maisons habitées, &
& 8 ans à fréquenter l'école, & 3. il y a des
maisons inhabitées.*

*Les lieux les plus considérables sont, sous les
Loges, la Guierdaz, les Blanchettes
Dela le Pont, chez les Isaz, chez les
Hlenchoz.*

*Sous les Loges 4 minutes, la Guierdaz 8 minutes
Les Blanchettes de même, Delà le Pont
de 6 à 12 minutes, chez les Isaz 15 minutes
chez les Hlenchoz 30 à 35, au Roisten
60 à 68 minutes & au Branhaut jusqu'à
6 cart d'heure quand les chemins sont bien
ouverts, à cause des grandes neiges qui
tombent dans nos montagnes &c.*

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Les écoles les plus voisines sont à une lieue & demi dans la commune de Chateaubœuf.

a. Leurs noms.

Monteillier, & entre deux eaux

b. Leurs distances réciproques.

Demi heures.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

A lire, prier, la religion, écrire, l'orthographe, l'arithmétique, la Musique.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Depuis la saint martin jusqu'au environ de Pâques & depuis Pentecôte tous les Dimanches après le service divin jusqu'à la saint Denis à l'exception des jours de communion & de Jeune.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

La bible, les catéchismes d'interval, celui de Berne, celui de Bâle & un grand recueil de passages de l'écriture sainte, le petit familier qu'on appelle communément depuis grand est Dieu. un recueil de oraisons & litanies propres aux enfans.

8°. Réceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

De 9 heures à midi les courtjourns & en février, mars & avril de 8 à 8 & demi jusqu'à une heure après midi.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Ils sont rangés en trois classes.

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Les orateurs, d'après le rapport fait par les pasteurs & Anciens de l'église après examens des aspirans.

b. D'où est-il?

De Repinier Domicile depuis long tems à Létivat.

c. Son nom.

Moïse Samuel Dubuis.

(3)

d. Son âge.

45 Ans. 1/2.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

trois. un garçon, deux filles.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

depuis le 2 février 1782.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

*A Létivat
Laboureur.*

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

De lire la parole de Dieu & les commandemens tous les Dimanches à l'église & y conduire le chant des psaumes & le vaudredi & lors que le Past est appelé à l'abbaye les trois églises voisines de lire un sermon ou faire la Prière.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Du plus au moins de 15-20 30- jusqu'à passé 50.

a. En hiver, } soit garçons ou filles:

plus qu'en été mais dans la grande visite de Pâques pas moins de 26 moins qu'en été. Lorsque les grands garçons vont à la montagne & qu'ils se trouvent à plus de 2 lieues de distance & la difficulté qu'ils ont des fois l'hiver de braver la neige jusqu'au milieu du corps.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

Je n'en connois rien.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

de même.

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Le Régent est payé de la bourse des pauvres.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Les enfans portent une bûche de bois ou sont dans l'obligation de flâner la chambre de l'école, mais il ne faut pas la moitié de celui qui faut du Régent.

15°. Bâtiment de l'école.

une maison neuve bâtie en 1786 par les soins & la bourse de la commune.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

qu'elle a deux grandes chambres.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Dans laquelle il y a une chambre pour l'école.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

L'instituteur. Mais le d'ancêtre paye 20 florins par an pour l'usage de l'une des chambres.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisse communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Pour foi de quoi j'ai signé à Létiva
le 12^e Mars 1799. Moïse Samuel Dubuis Régent au J. Liv

60 francs par année

De la source des papiers de la Commune de Châteaudoux

(1)

Châteaudoux
École dite Latine

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Les maisons les plus éloignées sont à demi-heure.

Châteaudoux

C'est un Village avec quelques hameaux et maisons du voisinage.

Commune distincte qui renferme 6 écoles dont celle-ci est une.

Paroisse et Agence de Châteaudoux
Chef lieu du District du
Pays d'En-Haut Romand.
Canton du Léman.

Les maisons les plus éloignées
sont à demi-heure.

Prim. Le Village de Châteaudoux
2°. Hameaux, Les Bignons, la Trappe,
le Riv. Belens
3°. Maisons isolées, comme, Le Perrier,
les Quartiers, le Petit Chêne, le Petit
sur les Riaux, les Monneges, la
Berfau, le Petit Pré, Chamblin de.
B. On ne peut pas dire la localité
de maisons la plupart dispersées, indiquer
séparément l'éloignement de chacune,
il faudrait plusieurs pages pour cela,
et pour le nombre des enfants qui varient
à tout moment, on l'indiquera dans le
libre III. N° 12.